



## SOCIÉTÉ

# Vidal critiquée pour sa gestion du Covid

La Cour des comptes juge sévèrement le manque de réactivité de la ministre de l'Enseignement supérieur.

CAROLINE BEYER [@BeyerCaroline](#)

**ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR** C'est un revers de plus pour Frédérique Vidal, la ministre de l'Enseignement supérieur, à laquelle a souvent été reproché son manque de détermination dans la gestion de la crise du Covid et sa difficulté à faire peser le dossier étudiant au plus haut sommet de l'État. Là où son collègue de l'Éducation nationale, Jean-Michel Blanquer, a largement fait entendre sa voix, faisant de l'école ouverte son mantra. Dans son rapport annuel, publié le 16 février, la Cour des comptes enfonce le clou, à travers son deuxième chapitre, consacré à l'efficacité des mesures de soutien de l'État à la vie étudiante. Retard dans la prise en considération de l'impact de la crise, manque de ciblage des populations précaires et, faute de données, connaissance insuffisante des besoins étudiants. Les sages pointent à la fois le manque de réactivité du ministère et des défauts structurels.

« Même pour les boursiers, que le ministère de l'Enseignement supérieur est censé connaître, la mise en œuvre de mesures d'ampleur a été plus tardive que dans d'autres ministères », constate la Cour. Par ailleurs, une part de non-boursiers, dont la pandémie a montré qu'ils étaient « nettement exposés au risque de précarité en de telles circonstances » a été « délaissée dans les premiers mois de la crise ».

## Méconnaissance

En 2020, 215,5 millions d'euros ont été débloqués à destination des étudiants. La montée en puissance des aides ne s'est amorcée que fin 2020, avec le versement automatique d'une aide exceptionnelle de 150 euros aux boursiers sur critères sociaux, en décembre 2020, puis, début 2021, l'élargissement du repas

à 1 euro aux non-boursiers et la mise en place du dispositif Santé psy étudiant, permettant de bénéficier de séances gratuites avec un psychologue. À titre de comparaison, le Danemark a versé une aide exceptionnelle de 134 euros à tous les étudiants bénéficiant de l'aide éducative d'État dès juin.

Quant à l'aide forfaitaire de 200 euros en faveur des étudiants ayant perdu leur emploi ou leur stage gratifié, mise en place après les annonces présidentielles d'avril 2020, elle « n'a pas atteint sa cible », en raison de la complexité des critères retenus, assentent les magistrats. Sur les 510 000 étudiants susceptibles de la toucher, selon la Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (Dgesip), seuls 23 429 l'ont finalement reçue. Alors même que, selon une consultation menée à l'été 2021 par la Cour des comptes, 39 % des étudiants ont indiqué avoir subi des pertes de 141 euros par mois en moyenne.

Mais c'est surtout la méconnaissance de la population étudiante et le fait que la « précarité étudiante » soit « une notion mal cernée » qui frappent dans ce rapport. « La Dgesip ne s'appuie pas sur des enquêtes représentatives régulières, des indicateurs multicritères et l'expertise scientifique pour évaluer l'efficacité et l'impact global de la politique menée en faveur de la vie étudiante », écrivent-ils. Une analyse pourtant « essentielle », reconnaît le premier ministre, dans sa réponse à la Cour. Jean Castex précise que la réorganisation de la Dgesip, au 1<sup>er</sup> septembre 2021, avec un département chargé d'analyser les données et d'évaluer les politiques menées, va dans ce sens. ■



À Paris, le 16 mars 2021, des étudiants manifestent pour alerter sur leur précarité.

BERTRAND GUAY/AFP